

# Commune de St Jean d'Arves

## Réunion du Conseil Municipal

Séance du 11 Juin 2020

Présents : HUSTACHE Christiane, TRUCHET Sébastien, DURAZ Sébastien, MICHEL Stéphanie, DAVID Éric, SOL Sébastien, ARLAUD Laetitia, GEMIN Clément, HUSTACHE Maurice, ARLAUD Marielle, CHARPIN Frédéric.

Absents : Néant.

- Décide, à l'unanimité, d'adhérer à l'Association des Communes Forestières de Savoie pour l'année 2020 pour un montant de 130.00 €.

\*\*\*\*\*

- Approuve l'offre de service N°030 20 du cabinet A&F pour un montant de 350 € par acte, à l'unanimité. Cela concerne la vente entre la commune et l'indivision Mediell/Gaboriaud au hameau de la Curiaz.

\*\*\*\*\*

- Approuve, à l'unanimité, le devis concernant le contrat de maintenance avec la Société CICL pour un montant de 448.20 € TTC par an. Cela concerne l'adressage.

\*\*\*\*\*

- Décide de surseoir à l'embauche d'un employé communal pour la saison d'été 2020, pour accroissement temporaire d'activité. La décision sera prise lundi soir.

\*\*\*\*\*

- Décide d'embaucher des jeunes, habitants de la commune de St Jean d'Arves, ayant entre 16 et 18 ans du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 31 août 2020, à l'unanimité. Une offre va paraître sur le site de la mairie.

\*\*\*\*\*

- Désignation des deux membres titulaires du SIVAV : Madame Hustache Christiane et Monsieur David Éric, à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

- La commune de St Jean d'Arves étant classé en commune touristique depuis 2016, les indemnités des élus peuvent être majorées de 50 %. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas accepter cette majoration de 50 %, à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

- ONF : décide de surseoir au projet de demande d'application au régime forestier sur les parcelles situées sur le territoire communal. Un rendez-vous sera demandé à Mr Grosso de l'ONF.

\*\*\*\*\*

- Décide de commander deux défibrillateurs à la Société DEFME pour un montant de 590.00 € HT l'un, à l'unanimité. La maintenance sera également prise auprès de cette société.

\*\*\*\*\*

- Décide, à l'unanimité, de surseoir au devis de la Société Electra. D'autres devis vont être demandés.

\*\*\*\*\*

- Le Conseil Municipal décide de déléguer au Maire les délégations suivantes selon l'article L.2121-22 du CGCT : - la création de régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

- la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

- l'acceptation de dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

- l'exercice d'actions en justice au nom de la commune ou la défense de la commune dans les intentions intentées contre elle.

- le règlement des conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux.

\*\*\*\*\*

- Madame le Maire décide de déléguer au 1<sup>er</sup> adjoint, diverses délégations : des arrêtés seront pris par Madame le Maire pour faire des délégations à Mr Truchet 1<sup>er</sup> adjoint.

\*\*\*\*\*

- Dispositif d'aide du Département en faveur des communes pour les projets d'Investissement.

\*\*\*\*\*

- Décide d'approuver, à l'unanimité, le devis de la Société Brezac pour le montant de 7 300 € TTC pour le spectacle pyrotechnique du 14 juillet 2020.

Questions diverses :

- Rapport d'activité 2018/2019 de la SATVAC Sybelles.ski.

- Annuaire GALA (contact en cas de gestion de crises).

- Procès-verbal du conseil des écoles des Arves du 18 Mai 2020.

- Information travaux tunnel de la Cliétaz : création de barbacanes.

- Lecture du courrier de FREE pour le déploiement du réseau de Free Mobile sur le territoire de la commune de St Jean d'Arves.

- Devis tractopelle Lyomat.

- Devis de Pic-Bois lame verte – chantier SIL.

- Table de Ping- Pong.

- Suez : demande de rendez-vous.

- DICRIM à finaliser.

- Bornes incendie à vérifier.

- Barrières la Villette à changer.

- Lecture de mail de Mr Didier Dauphin.

- Lecture du courrier de Léna Dauphin bilan de la saison de ski et remerciements.

- Goudronnage des deux parkings aux Chambons.